

Le Journal

Informez-vous pour construire ensemble notre territoire

Numéro 02

ARCINS
ARSAC
CANTENAC
CUSSAC-FORT-MÉDOC
LABARDE
LAMARQUE
LUDON-MÉDOC
MACAU
MARGAUX
LE PIAN-MÉDOC
SOUSSANS

Médoc

Communauté de Communes

Estuaire

Terres d'envies





Médoc Estuaire "Terre d'envies"

Ce second numéro du Journal de Médoc Estuaire est une nouvelle occasion de vous présenter les sujets qui nous concernent tous et les grandes actions que nous avons engagées pour l'avenir.

La construction d'une micro-crèche à Cantenac, la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, l'aménagement des zones d'activités ou la réfection des voiries communautaires, signent notre volonté commune et renouvelée de continuer à améliorer les conditions de vie des habitants de notre territoire.

Il ne vous échappera pas que nous accordons une place importante au volet environnement. Nous constatons en effet une inflation des quantités d'ordures ménagères et de déchets déposés en déchetteries.

Cette inflation va à l'encontre d'une démarche responsable, tant sur le plan de la consommation que de la préservation de l'environnement, absolument nécessaire. Par ailleurs, elle impacte lourdement les coûts de gestion, de traitement et de transport des déchets qui évoluent de façon exponentielle. Dans ces conditions, il devient difficile d'équilibrer les comptes.

Au regard des enjeux environnementaux et financiers sous-tendus par la gestion des déchets sur notre territoire, les élus réfléchissent à l'élaboration de systèmes plus adaptés et plus justes pour les habitants.

Nous travaillons ainsi à la mise en place d'une redevance spéciale pour la collecte des déchets non ménagers – disposition devenue obligatoire - mais également à une redevance incitative qui permettra aux ménages de participer financièrement à la gestion des ordures ménagères au prorata des déchets qu'ils génèrent. Sur ce même modèle, nous envisageons d'installer des bacs collecteurs dans les zones d'habitat denses, assortis d'un système de badge.

Espérant que le travail de l'ensemble des élus et du personnel des services de Médoc Estuaire soit bénéfique à tous les habitants, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2010.

Gérard DUBO

Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire



A chaque parution, nous vous présentons les délégués communautaires d'une commune. Dans ce numéro, les délégués communautaires d'Arcins

ARCINS

ARSAC

CANTENAC

CUSSAC-FORT-MÉDOC

LABARDE

LAMARQUE

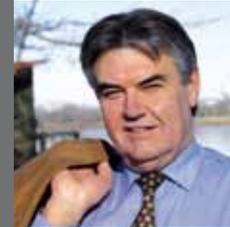
LUDON-MÉDOC

MACAU

MARGAUX

LE PIAN-MÉDOC

SOUSSANS



Claude GANELON
Maire d'Arcins
Vice-Président chargé de l'aménagement des sites naturels, de la valorisation des marais et des chemins de randonnée/VTT/VTC



Daniel PARABIS
Adjoint au Maire

Nos modes de vie, nos habitudes alimentaires et de consommation ont considérablement augmenté la quantité de déchets produits chaque jour. La gestion des déchets est donc devenue une priorité pour la Communauté de Communes et ses habitants. Apprendre à en diminuer la quantité et à mieux les trier pour permettre leur collecte, leur traitement et leur valorisation est devenu une absolue nécessité. Ce dossier spécial « environnement – gestion des déchets » donne les clés de l'éco-responsabilité.



Sommaire

Envies de brèves p02

Petite Enfance p03

Le Nord du territoire aura bientôt sa micro-crèche

Développement Économique p04-05

Ballande et Meneret s'implante à Ludon

Environnement p06-09

Ensemble, faisons le choix d'une gestion responsable de nos déchets

Sécurité p10

La prévention de la délinquance s'organise sur le territoire

Police Communautaire p11

Pour une police de proximité plus efficace

Voirie communautaire p12

Le Point sur : interview de Dominique Fedieu

**Point Info
Tourisme Médoc
Estuaire à
Lamarque:
un franc succès!**

Le Point Info Tourisme Médoc Estuaire, situé à Lamarque, a ouvert ses portes le 23 juillet 2009 et les a refermées le 13 septembre sur un bilan très positif. Au 31 août, près de 8200 personnes avaient été accueillies, dont 14% d'étrangers et 63% de touristes hors région Aquitaine. Les demandes ont principalement porté sur des informations pratiques et sur le patrimoine culturel de Médoc Estuaire (56%). Enfin, 96% des touristes ayant répondu à l'enquête de satisfaction se sont dit satisfaits de la qualité de l'accueil et de l'information. Quant à l'exposition photos « La Gironde vue du ciel » par Michel Le Collen, commentaires de Didier Coquillas, elle a remporté un vif succès.

Bâtiment réalisé par Mr. Brochart, agence d'architecture B & AA.



Point Info Tourisme Médoc Estuaire

Sur les mois de juillet et août, les ALSH de Médoc Estuaire ont accueilli 608 enfants de 3 à 11 ans, dont 335 en juillet et 273 en août. Les activités manuelles et créatives ont côtoyé de grands temps forts: sorties à la plage, au zoo, aux Antilles de Jonzac, au Parc de la coccinelle et à la Ferme exotique. Des rencontres ludiques inter ALSH ont également agrémenté le programme d'activités.

**ALSH:
fréquentation
en hausse**

Les 11-14 ans n'étaient pas en reste! Tout au long de l'été, les ALSH ont proposé des activités variées telles que sorties vélo, bowling, tir à l'arc, basket, stade nautique ou encore « forêt de l'aventure » à Montalivet. Enfin, en plus des vacances sportives organisées en partenariat avec le Conseil Général, l'atelier de vidéo, les séjours équitation, catamaran, moto ou canoë ont accueilli 73 jeunes des communes de la CdC. De quoi fabriquer de beaux souvenirs...



Sortie été 2009

**Un mois du
marais à
renouveler**

Inauguré le 17 mai à Macau, le mois du marais s'est déroulé faisant fi des caprices de la météo et des moustiques. Très jeunes, jeunes et moins jeunes ont pu découvrir ou redécouvrir les marais à travers des animations, des rencontres, des activités sportives, des ateliers créatifs ou des expositions photos. Tous ces moments de partage, de toute évidence créateurs de lien social, ont été rendus possibles grâce à l'implication des élus et à la mobilisation des syndicats des bassins versants. La CdC mène actuellement une réflexion sur la pérennisation de cet événement, avec d'ores et déjà le souhait de renouveler les animations auprès des enfants dans le cadre de sorties scolaires et de la fréquentation des marais par les centres de loisirs.



Marais en Médoc Estuaire

Le Nord du territoire aura bientôt sa MICRO CRÈCHE

La mise-en-œuvre du Plan petite enfance, initiée par le ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville permet d'expérimenter les micro-crèches. D'une capacité d'accueil réduite comparée aux crèches « classiques », les micro-crèches ont pour objectif de proposer un accueil collectif des tout petits là où les besoins sont plus disséminés. Le nord du territoire de Médoc Estuaire entre parfaitement dans ce cadre.

Du projet...

Lorsque la MSA lance son appel à projet de micro-crèches en 2008, la Communauté de Communes Médoc Estuaire est en cours de réflexion sur son offre d'accueil collectif des enfants non scolarisés. « L'implantation d'une micro-crèche à Cantenac s'inscrit dans la continuité de notre politique d'accueil de la Petite Enfance, initiée avec la réalisation de deux crèches dans le sud du territoire. Nous tenions à proposer une mini structure dans le nord », explique Jacqueline Dottain, maire de Margaux, en charge de la Petite Enfance. « La micro-crèche permet d'ouvrir des places supplémentaires sur des territoires ruraux en répondant à un besoin de proximité », ajoute Bernadette Brunon, responsable du service Petite Enfance à la CdC Médoc Estuaire. Le diagnostic de la MSA a confirmé le besoin et l'intérêt d'une telle structure d'accueil dans le nord du territoire.

...à la réalisation

Les travaux, commencés à Cantenac début décembre 2009, s'achèveront courant 2010 pour une ouverture prévue en septembre au plus tard. Le coût global du projet s'élève à près de 140000 euros TTC. La CAF, la MSA, le Conseil Général et l'Etat subventionnent la réalisation de la micro-crèche à hauteur de 110000 euros environ, soit 30 000 euros à la charge de la Communauté de Communes. Dès l'ouverture, neuf enfants âgés de deux mois et demi à quatre ans, non scolarisés, pourront être accueillis et encadrés par quatre professionnelles. Les horaires d'ouverture s'étendent de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi.

Nouvelle organisation du RAM

Le territoire compte aujourd'hui 203 assistantes maternelles. Afin de permettre un accueil de qualité sur les temps d'animation collectif, le RAM (Relais Assistante Maternelle) propose une nouvelle organisation. Désormais, l'accueil se fera le matin par petits groupes et sur inscription auprès de la responsable du RAM, Christine Lallement, qui centralise toutes les demandes. La mise en place d'une nouvelle antenne RAM sur Cussac est également en cours de réflexion. Rappelons que ces antennes sont des lieux d'écoute et d'informations destinés aux assistantes maternelles et aux familles. Elles permettent notamment de trouver des réponses d'ordre juridique et d'accompagner employés et employeurs dans leurs démarches administratives.

Contact RAM, Christine Lallement : 06 28 56 70 74

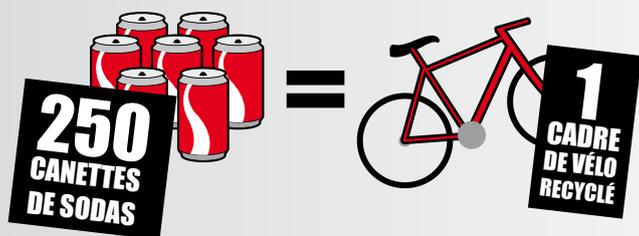
INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Bernadette Brunon – service Petite Enfance
Tel. : 05 57 88 91 92 / enfance@medoc-estuaire.fr



Plan de la micro-crèche de Cantenac

tri logique



Laurent Dufau,*Directeur Général de la société Ballande et Meneret***Quelle est l'activité de l'entreprise Ballande et Meneret?**

L'entreprise que je dirige fait partie du groupe Ballande, issu d'une vieille famille bordelaise installée depuis 1838 en Nouvelle Calédonie. A cette époque, le groupe a investi dans de nombreuses activités commerciales puis, à partir de 1909 dans l'extraction du nickel, qui est devenue leur premier métier. Puis il a développé de multiples activités de commerce, de distribution et de transports maritimes. Il y a 20 ans, le groupe a commencé à investir dans le monde du vin, leur troisième métier. La société Ballande et Meneret, spécialisée dans la distribution nationale et internationale de grands vins de Bordeaux, a été achetée en 2001 et réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires moyen de 50 millions d'euros.

Où se situe l'entreprise actuellement et pourquoi souhaitez vous partir?

Le siège social de Ballande et Meneret se situe cours du Médoc (*Ndlr: c'est aussi le siège social du groupe Ballande en France*). En revanche, les activités logistiques et l'entrepôt de Ballande et Meneret sont situés à Ambarès. Or, nous devons en partir car le tracé de la LGV passe sur notre terrain. Au départ, il s'agissait donc d'une obligation de partir. En même temps c'est aussi une opportunité de repenser les aspects logistiques car nos clients et fournisseurs deviennent de plus en plus regardants sur les conditions de transport et de stockage. Ce n'est plus seulement un poste de charge mais aussi un argument de vente. Partir nous permet donc de concevoir un projet industriel plus en adéquation avec le marché actuel.

Ballande et Me *s'implante à Ludon*

Patrick Baggio,*agence d'architecture et d'urbanisme Baggio-Piéchaud***Votre agence a conçu le projet architectural du Chai Ballande, pouvez-vous nous en donner les grandes lignes?**

D'abord, il s'agit d'un grand bâtiment d'un hectare que nous avons voulu intégrer dans un paysage ponctué de pins, visible depuis la route des vins. Au départ, nous avons envisagé une structure en métal avec une boîte en verre au bord de l'eau. Mais nous avons dû abandonner cette idée pour des raisons budgétaires. Nous avons donc opté pour un bâtiment en béton blanc, un matériau innovant qui demande une haute technicité car il est coulé sur place. Il est aussi autonettoyant. L'utilisation de ce matériau est très rare, surtout pour un bâtiment de stockage. Sur un plan esthétique, ça donne un grand rectangle blanc, un « chai coffre-fort » dans lequel on stocke des vins prestigieux. Sur un plan plus technique, sa réalisation en béton et bois permet d'atteindre de très bonnes performances thermiques. Un peu comme une boîte thermos.

Comment avez-vous utilisé l'environnement immédiat du bâtiment?

Nous avons tenu compte de l'environnement dans un souci esthétique et dans le respect d'une démarche de développement durable. Par exemple, le bassin d'eau qui sert aux pompiers en cas d'incendie n'est pas caché mais utilisé comme un miroir d'eau dans lequel le bâtiment se reflète. Les voies de pompiers, quant à elles, sont traitées de façon végétale selon des techniques dites de chaussées vertes. Cela donne un paysage de sous bois et nous avons tenu à conserver les plus beaux arbres.

Et à l'intérieur?

C'est très sophistiqué. Le Chai bénéficie d'un système de stockage par filoguidage qui permet aussi bien le « picking » de bouteilles, de caisses ou de palettes. Nous avons travaillé avec le bureau d'études Pingat, situé à Mérignac, pour l'ingénierie du projet, ainsi qu'avec un consultant spécialisé: CRYSTAL Consultants.

Pourquoi Ludon?

Il y a cinq ans nous avons des ambitions œnotouristiques et nous avons acquis un terrain à Ludon, idéalement placé entre la sortie de Bordeaux et les châteaux prestigieux. Le projet n'a pas abouti puis il est revenu sur le devant de la scène lorsque nous avons appris que nous serions expropriés d'Ambarès. Nous voulions construire un entrepôt logistique de 10 000 m² et un lieu d'accueil grand public de 500 m² pour y faire un bar à vin, des expositions-dégustations, etc. Cette partie grand public est pour l'instant mise en stand-by compte tenu de la crise mais le projet global est d'ores et déjà conçu pour y intégrer facilement cet espace plus tard.

Parlez-nous de l'entrepôt?

Nous l'appelons «le Chai Ballande». Conçu comme une grosse cave à vins, il permet d'entreposer environ deux millions de bouteilles. 80% de ses 9 500 m² sont dédiés à Ballande et Meneret et 20% au château Prieuré Lichine qui appartient au groupe Ballande.

Où en êtes-vous des travaux?

Les travaux ont débuté en novembre pour une installation prévue en septembre 2010. Dès le départ, la commune de Ludon a été très enthousiaste. Ils nous ont accueillis les bras ouverts et ont vraiment été facilitateurs. A titre d'exemple, au début des travaux nous avons eu quelques difficultés administratives susceptibles d'engendrer des retards. Sous la pression de l'expropriation, cette perspective était impensable. La Communauté de Communes a alors été remarquable. Ils ont pris le problème à bras le corps et ont rapidement trouvé des solutions très constructives. Ça fait vraiment plaisir de voir que ça bouge! Idem pour la voirie et les éclairages, ça a été fait en très bonne intelligence. On sent que c'est un groupe soudé et dynamique.

neret

Projet Ballande et Meneret



tri logique



ENSEMBLE FAISONS D'UNE GESTION RESPONSABLE DE NOS DÉCHETS

Nos modes de vie, nos habitudes alimentaires et de consommation ont une forte incidence sur la quantité de déchets produits chaque jour. En 40 ans, la production d'ordures ménagères a ainsi doublé pour atteindre 590 kg par an et par habitant, dont 390 kg dans les poubelles et 200 kg dans les déchetteries. La gestion de ces déchets comporte deux volets. Selon une vision logique, le premier vise à diminuer les déchets à la source en consommant différemment tandis que le second, tout aussi important, consiste à les trier convenablement pour favoriser leur recyclage. Depuis sa création, collecter et gérer les déchets est une des compétences de la Communauté de Communes. A ce titre, elle a l'obligation de mettre en place des moyens de collecte et de gestion de déchets favorisant le tri et la valorisation. Elle a également choisi de vous informer sur les enjeux et les modalités de la gestion des déchets afin que chacun puisse faire le choix éclairé de l'éco-responsabilité.

les 6 gestes
quotidiens de
l'éco-citoyen

Réduire les déchets à la source en consommant autrement

Tous les produits de consommation ont des impacts sur l'environnement: ils ont besoin de matières premières et d'énergie pour être fabriqués, ils sont emballés et transportés et, même s'ils peuvent être recyclés plusieurs fois, ils deviendront tôt ou tard un déchet. Consommer autrement est donc un des objectifs principaux que se fixe tout citoyen responsable. «Etre éco-responsable, c'est, par exemple,

privilégier les produits qui ont moins d'emballages que d'autres et ne pas se laisser avoir par les astuces marketing des fabricants qui proposent des conditionnements individuels ou des emballages en plastique non recyclables», explique Amandine Degueil, Chargée de mission environnement à la CdC.

DEMANDEZ VOTRE COMPOSTEUR À LA CdC!

Quand on sait que les déchets organiques représentent un peu plus de 30% des ordures ménagères, alors qu'ils pourraient faire un excellent engrais, gratuit et écologique, on reste perplexe... ou on agit. La CdC offre aux ménages du territoire la possibilité d'acquérir un composteur individuel de 320 litres (ainsi qu'un seau de cuisine et un guide du compostage) pour seulement 15€ au lieu de 40€. Contactez la CdC ou votre mairie pour réserver votre composteur lors de la prochaine commande groupée.

QUE MET-ON DANS UN COMPOSTEUR ?

- Déchets de cuisine: épluchures de légumes, marc de café et filtres, sachets de thé, restes de repas sauf viandes et os
- Déchets de jardin: tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes, mauvaises herbes
- Déchets ménagers non alimentaires: fleurs fanées, sciure et copeaux de bois, essuie-tout

NS LE CHOIX ESPONSABLE

- 1** **Limiter les emballages** comme par exemple choisir un conditionnement familial plutôt qu'individuel : jusqu'à -26kg de déchets par an et par personne.
- 2** **Préférer les éco recharges** permet de réduire de 50 à 70% la quantité d'emballages de produits ménagers par rapport à l'achat d'un produit classique : environ -1kg de déchets par an et par personne.
- 3** **Composter** et utiliser ses déchets organiques comme engrais gratuit : environ -40kg de déchets par an et par personne.
- 4** **Imprimer moins** et favoriser toujours l'envoi de documents par mail quand c'est possible, ainsi que l'impression recto-verso et la réutilisation de papier imprimé comme brouillon : -6kg de déchets par an et par personne.
- 5** **Coller un « stop pub »** sur sa boîte aux lettres pour ne plus être inondé de publicités inutiles : -15kg de déchets par an et par personne.
- 6** **Acheter à la coupe ou en vrac** pour éviter les emballages des produits industriels : -2kg de déchets par personne et par an.

Vous faites déjà ces choix ? Bravo ! La réduction de vos déchets peut aller jusqu'à 90 kg par an et par personne, soit -25% du contenu de vos poubelles. Pour aller plus loin vous pouvez également : utiliser des piles rechargeables, donner vos vieux vêtements et vos livres, louer vos outils, faire réparer vos appareils ménagers... A ce propos, saviez-vous que nous jetons en moyenne 16 à 20 kg de déchets d'équipements électriques ou électroniques par an (téléviseur, téléphone portable, etc.), alors que nous pourrions allonger leur durée de vie ?

DU TRI SÉLECTIF À LA VALORISATION

Trier ses déchets permet leur recyclage, leur valorisation énergétique ou leur élimination optimale. La Communauté de Communes Médoc Estuaire a mis en place un dispositif complet et performant pour que chaque habitant puisse trier ses déchets dans les meilleures conditions. De la collecte sélective aux déchetteries d'Arsac et de Cussac-Fort-Médoc, en passant par les conteneurs dédiés au verre ou par l'offre d'un composteur à un prix très compétitif, tout est fait pour optimiser le tri des déchets.

calendrier de ramassage

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ARCINS					●
ARSAC	●				
CANTENAC	●				
CUSSAC-FORT-MEDOC					●
LABARDE				●	
LAMARQUE					●
LUDON-MEDOC			●		
MACAU		●			
MARGAUX			●		
LE PIAN-MEDOC				●	
SOUSSANS		●			

JOURS FÉRIÉS : les collectes des jours fériés sont systématiquement reportées au lendemain.

QUE DEVIENT LE SAC JAUNE* DONT LE CONTENU N'EST PAS CONFORME?

Avec un seul ramassage des ordures ménagères par semaine, la tentation existe de glisser des déchets non recyclables dans un sac jaune. Ni vu ni connu? Et bien non! Sachez que tous les sacs jaunes sont ouverts et vérifiés dès leur arrivée au centre de tri. Les déchets non recyclables trouvés dans les sacs jaunes sont alors refusés et envoyés en centre d'enfouissement, soit la moins bonne des solutions de traitement. Résultats: coûts inutiles et supplémentaires de tri, de transport et de traitement. Sur la CdC, en 2008, 12% des déchets déposés dans les sacs jaunes ont été refusés. Un chiffre encore bien trop élevé.

TRI »»»»»»»»» COLLECTE »

SAC JAUNE*

Journaux, magazines, prospectus, boîtes et emballages en carton, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique (les bouchons peuvent être laissés sur les bouteilles), emballages en acier et aluminium

FAUX AMIS : Barquettes alimentaires et de plantation, pots de yaourts et de crème fraîche, films plastiques, boîtes de pâtisserie, barquettes de beurre et de glace, barquettes en polystyrène. Enveloppes kraft. Produits d'hygiène (papier toilette, couches-culottes, essuie-tout)

BAC GRIS

Poches, films et barquettes en plastique ou en polystyrène, essuie-tout, restes de repas (*Pensez au compost!*)

BAC COLLECTIF DE COLLECTE DU VERRE

Verre: pots, bouteilles, bocaux etc. Sans capsule, ni bouchon, ni couvercle.

FAUX AMIS : Bris de verre, porcelaine, faïence, ampoules

COMPOSTEUR

Déchets organiques de cuisine, déchets de jardin, déchets ménagers non alimentaires (fleurs fanées, sciure et copeaux de bois, essuie-tout)

FAUX AMIS : viandes et os

Ferraille, déchets verts, gravats, déchets spéciaux (peinture, batteries, piles...), tout-venant, déchets d'équipement électriques et électroniques, huile de vidange, carton.

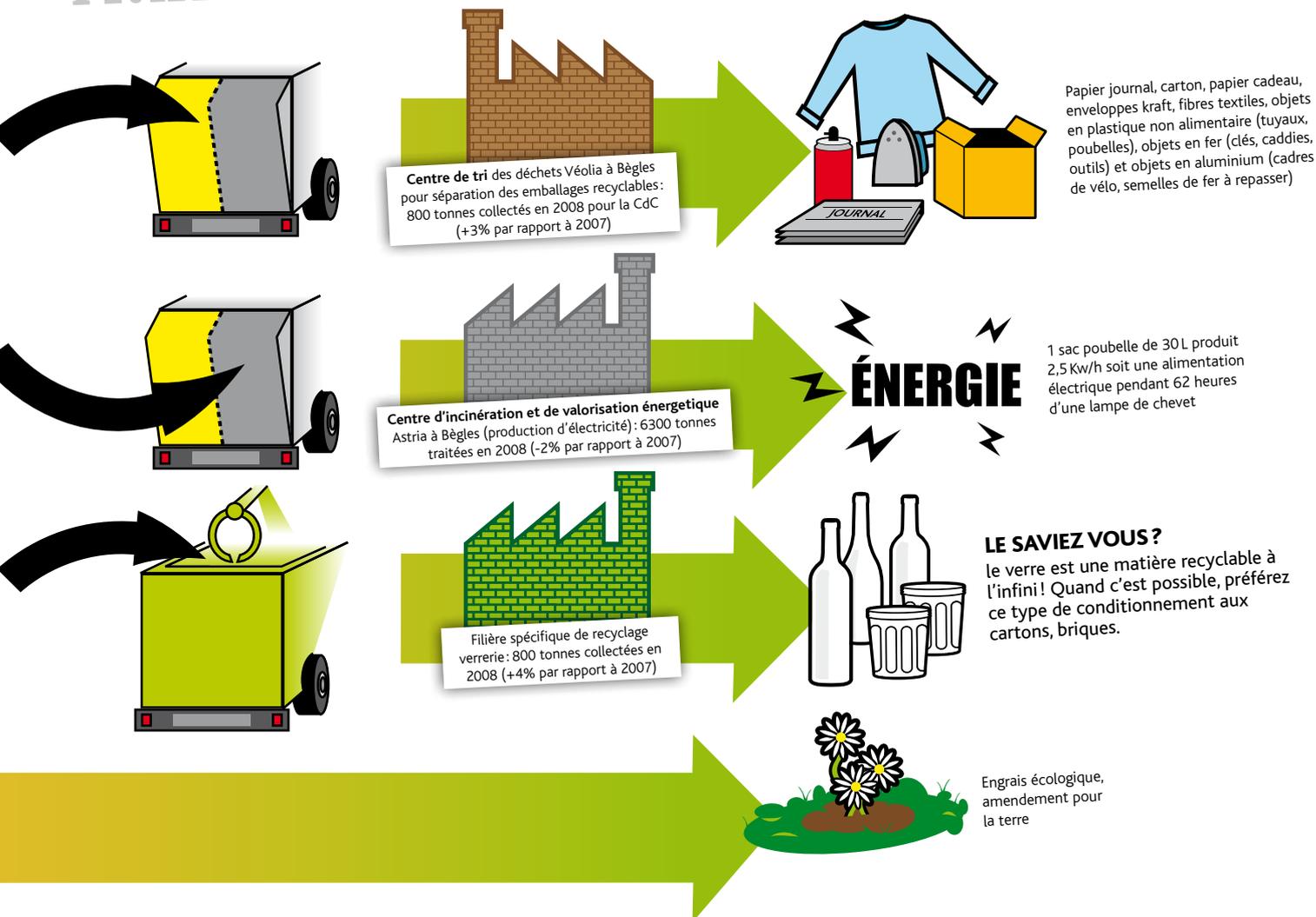


ON DES DÉCHETS

Tri des déchets et collecte sélective, c'est simple!

Les moyens mis à disposition des habitants de la Communauté de Communes Médoc Estuaire ont été attentivement étudiés pour répondre aux besoins de gestion des déchets. S'ils sont correctement répartis entre le bac gris et les sacs jaunes – et à fortiori le composteur –, une collecte hebdomadaire suffit. « Les sacs d'ordures ménagères noirs présentés en dehors des bacs gris ne sont pas collectés par Véolia », rappelle Amandine Degueil. « Si votre bac gris est trop petit, assurez-vous de bien trier tous les emballages recyclables dans le sac jaune. Si c'est le cas, contactez votre mairie pour connaître les conditions d'attribution d'un bac gris plus grand », poursuit-elle. Ajoutons que si le nombre de sacs jaunes collectés n'est pas limité ce n'est pas une raison pour y glisser ce qui ne rentre pas dans le bac gris ! Les sacs jaunes contenant des déchets non conformes font en effet l'objet d'un refus et sont envoyés en centre d'enfouissement technique. De plus, ils ont un coût de fabrication et de distribution élevé. Mieux vaut donc les utiliser à bon escient.

»» TRAITEMENT »»» VALORISATION



NOUVEAU! DEMANDEZ VOTRE BADGE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES DE LA CDC

Seuls les résidents de la CdC sont autorisés à déposer leurs déchets dans les déchetteries du territoire. Pour les identifier, leurs véhicules doivent être munis d'un badge d'accès qui sera obligatoire à compter du 1^{er} février 2010. Ces badges seront délivrés en mairie sur présentation de la carte grise du véhicule. Renseignements et conditions d'obtention en mairie.

Déchetterie d'Arsac, lieu-dit le Passe de Monteil, avenue Lesclause.

Du 01/04 au 30/09, du lundi au samedi 8h-12h et 14h-19h, dimanche 8h-12h
Du 01/10 au 31/03 du lundi au samedi 8h-12h et 14h-17h, dimanche 8h-12h

Déchetterie de Cussac, route de saint Laurent

Du 01/04 au 30/09, du lundi au samedi 14h-19h, dimanche 8h-12h
Du 01/10 au 31/03, du lundi au samedi 14h-17h, dimanche 8h-12h

Fermeture exceptionnelle
du 11 au 16 janvier 2010

la prévention de la délinquance s'organise sur le territoire

La politique de Sécurité est une des compétences inscrites dans les statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire. Elle assure « la mise en œuvre et la coordination des moyens d'actions en matière de sécurité », dont la mise en place des dispositifs de prévention de la délinquance. Dans ce cadre, la CdC a créé un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D) en octobre dernier.

Les objectifs du CISP

Le C.I.S.P.D est l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans les communes. Plusieurs objectifs lui sont assignés :

- Dresser le constat des actions de prévention existantes et établir les objectifs et les actions à mettre en place,
- Favoriser les échanges d'informations concernant les attentes de la population et les difficultés rencontrées,
- Encourager les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes,
- Définir les objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique.

Les moyens du CISP

La loi du 5 mars 2007, article 5, a créé un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Ce Fonds est destiné à favoriser le développement des politiques locales. Concrètement, le CISP propose des actions de



Les membres du comité de pilotage du CISP. De gauche à droite : Jean Claude Mounet, Anne Savin, Françoise Dupuy, Laurent LAPEGUE, Pierre Yves Charron
Crédit photo : Louis Lecor.

prévention de la délinquance au CISP (Conseil Départemental de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) afin d'obtenir des subventions. Si ces actions sont légitimes, c'est-à-dire si elles appuient la politique de l'Etat en matière de prévention de la délinquance, le CISP accorde des fonds, contrôle la mise en œuvre des actions et assure le suivi des résultats des actions menées.

La mise en œuvre du CISP sur le territoire de Médoc Estuaire

Un comité de pilotage a d'abord été constitué pour élaborer les missions d'un CISP adapté au territoire de Médoc

Estuaire. « Il n'est pas envisagé de faire un copier-coller de ce qui existe ailleurs », explique Laurent Lapègue, chef du service Sécurité de la CdC. Puis en octobre dernier, la création du CISP a officiellement été validée. Sa première mission ? Faire un diagnostic afin d'établir une cartographie précise du territoire en matière

de délinquance au sens large. « C'est un travail lourd et important qui se déroulera jusqu'à courant 2010, sous la houlette du comité de pilotage », précise Laurent Lapègue. Il s'agira en effet de coordonner les différents acteurs concernés et de croiser les diagnostics existants pour pouvoir mettre en œuvre les actions de prévention concrètes dès 2011.

Composition du CISP

Présidé par le Président de la Communauté de Communes, le CISP comprend :

- Le Préfet et le Procureur de la République, ou leurs représentants,
- Le Président du Conseil Général ou son représentant
- Des représentants des services de l'Etat, désignés par le Préfet
- Des membres désignés par le Président du CISP : représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant dans le domaine de la prévention, de la sécurité ou de l'aide aux victimes.
- Les membres du Comité de pilotage

Pour une Police de proximité plus efficace

Sous l'autorité directe des maires, la police municipale est avant tout une police de proximité et de terrain. Ses missions sont nombreuses et les moyens dont elle dispose, variables en fonction des communes. Aussi, pour offrir un service de police de qualité à tous les habitants du territoire, les onze maires des communes de Médoc Estuaire ont choisi de créer une police communautaire.

Avec la Gendarmerie Nationale

Pour assurer la sécurité de façon optimale, une convention de coordination a été signée avec la Gendarmerie Nationale. Elle permet à la fois de délimiter les missions de chacun et de garantir un bon niveau de complémentarité entre la police communautaire et la gendarmerie.

D'une police communale à une police intercommunale

Dès sa création, la Communauté de Communes (CdC) inscrit la compétence « sécurité » dans ses statuts et, avec elle, la volonté de doter le territoire d'une police intercommunale. Celle-ci voit le jour en 2005. « Nous sommes novateurs dans ce type de fonctionnement, notamment en zone rurale » souligne Laurent Lapègue, chef du service de la Police Intercommunale. « Mais même s'il existe une police communautaire, les maires conservent leur pouvoir de police. C'est-à-dire que lorsque la police communautaire arrive dans une commune, elle est sous l'autorité du maire », précise Pierre-Yves Charron, maire de Soussans, en charge de la commission Sécurité de la CdC.

Mutualiser pour gagner en efficacité

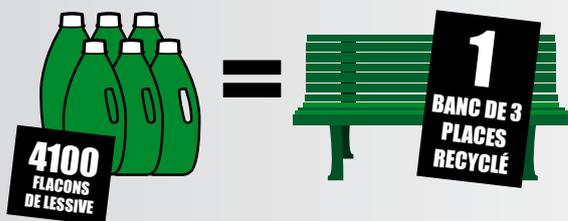
Assurer la sécurité des habitants n'est pas la seule mission de la police municipale. Elle intervient également dans la sécurisation des périmètres scolaires, la gestion des conflits de voisinage, le respect de l'urbanisme, la prévention contre les incendies, la lutte contre les dépôts sauvages et bien d'autres domaines encore... Vaste programme ! « Un seul agent par commune ne peut pas assumer toutes ces missions », assure Laurent Lapègue. D'où l'intérêt de mutualiser les moyens humains et matériels au sein d'un service structuré, capable de mettre en œuvre une méthodologie éprouvée. Aujourd'hui, la Communauté de Communes dispose d'une police communautaire efficace, réactive et professionnelle et de dix agents.



L'équipe de la Police communautaire de Médoc Estuaire

CONTACT POLICE INTERCOMMUNALE
05 57 88 95 95

tri logique



le point sur : les voiries communautaires

Interview:

Dominique Fedieu, Maire de Cussac-Fort-Médoc et vice-président en charge de la Voirie communautaire à la CdC.



Le maire de Cussac-Fort-Médoc, viticulteur bio de métier, a été élu le 8 mai dernier. Il a pris la présidence de la

commission de Voirie communautaire qui compte au minimum 12 membres: un élu de chaque commune, dont Emile Medina, 1^{er} adjoint de Cussac, chef d'équipe au centre routier départemental du Médoc.

Pour commencer, qu'appelle-t-on « voirie communautaire »?

La plupart des voies communautaires sont des routes identifiées par les communes comme d'intérêt communautaire. Elles desservent en général des équipements communautaires tels que les structures multi accueil, les déchetteries, etc., ou bien elles constituent des axes importants faisant lien entre les communes du territoire. Au départ, ce sont des voies communales qui ont ensuite été transférées à la Communauté de Communes. Il s'agit donc aussi d'un transfert de charges. Nous réfléchissons actuellement à un éventuel élargissement de ce transfert.

Où en est la CdC dans son programme de voirie communautaire?

Nous commençons la tranche 3 du programme de voirie communautaire, phase que nous avons dû scinder en deux, compte tenu des travaux actuels effectués sur certaines voies

par des réseaux de type Gaz de France. Nous sommes donc en train de terminer la réfection des voies communautaires avec une dernière tranche qui devrait s'achever au plus tard en 2011.

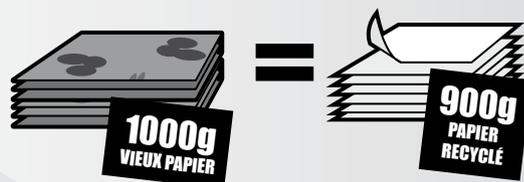
Que pouvez-vous nous dire sur la réfection de ces voies?

Nous appliquons des méthodes plus environnementales qu'avant, comme le traitement des voies en enrobés tièdes ou à basse température. Choisir de produire ce type d'enrobés permet de réduire la consommation d'énergie. De même, pour certaines routes, on recycle les matériaux anciens pour refaire la route nouvelle. Enfin, quand c'est possible, nous nous approvisionnons au plus proche du chantier, de même que nous appliquons des méthodes de gestion plus respectueuses de l'environnement.

Sur quels sujets travaille actuellement votre commission?

Parmi les sujets qui nous concernent, nous souhaitons travailler avec les châteaux viticoles. L'implantation des vignes est en effet parfois trop proche de la route, ce qui crée des dégradations liées au passage des tracteurs. Les bordures de voies peuvent s'abîmer très rapidement, or il s'agit d'investissement public lourd qu'on se doit de maintenir en bon état. C'est un sujet important qu'il va falloir aborder avec les viticulteurs.

tri logique



Le coût prévisionnel
du marché voirie 3^{ème}
tranche phase 1, en cours
de réalisation, est de
1 186 857 € TTC.
Il a été signé avec
l'entreprise Sanz TP.

COMMUNE	VOIE OU ZONE	DÉBUT PROGRAMMÉ DES TRAVAUX	FIN PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX
Margaux / Cantenac	Rue Montaigne	16/11/2009	23/12/2009
	Doumens	20/11/2009	18/12/2009
	Route d'Issan	30/11/2009	18/12/2009
Arcins	Voie n°3	04/01/2010	08/01/2010
Macau	ZA Lombardon	18/01/2010	22/01/2010
Cussac	Route de la déchetterie	11/01/2010	15/01/2010
Ludon	M ^{al} Leclerc	16/11/2009	15/02/2010
	Coudanne / Hertig	04/01/2009	15/02/2010
Le Pian-Médoc	Senejac	16/11/2009	08/01/2010
	ZA du Luget	25/01/2009	29/01/2010

N° NOM DE LA VOIE

01 Rte de Poujeaux	16 Rte de la Lande
02 Rte du port	17 VC N° 11
03 VC de Lamarque	17 VC N° 8
04 Rte de Lamarque	18 Rte de la Croix Neuve
04 Rue des Ecoles	19 VC N° 7
05 Allée de Comte	20 Ch de la Ladie
06 Rue de Guitton	20 Ch de Cantemerle
06 Ch de Canteloup	21 Ch du Camp
07 Rue de la Haille	22 Rue des Résiniers
08 Rue du Gravier	22 Rue de la Lande
09 Av de Lesclause	23 Av de Canteloup
09 Allée Balzac	24 Ch de Coudannes
10 Av Vonderheyden	24 Rue Hertig
10 Ch de Ceronnes	25 Rue Lafont
10 Rte d'Arsac	26 Ch des Chambres Neuves
11 Ch du Plaisir	26 Ch du Petit Feydiou
12 Ch d'Issan	26 Av du Maréchal Leclerc
13 Rte de Péséou	27 Ch de l'Ayguelongue
13 Rte de Lagunegrand	27 Ch de Malleret
14 Ch de la Réserve	27 Allée Saint Seurin
14 Rte du Fief	28 Rte des Doumens
15 Rte de la Déchetterie	28 Rte de Richet
16 Rue Fontaine Ourdille	29 Rue Millardet / Montaigne
	30 Rue Corneillan
	31 Ch de Matha
	31 VC N° 26
	31 VC N° 4
	32 Allée de Senejac
	33 Rue de Labegorce
	34 ZA du Luget
	35 ZA Lombardon

LÉGENDE

- VOIES TRAITÉES
- VOIES EN TRAVAUX
- À VENIR (3^e tranche)



Services de la Communauté de Communes

Infos légales

DIRECTION DE LA PUBLICATION:
Gérard Dubo

DIRECTION DE REDACTION:
Chrystel Colmont

REDACTION:
Sophie Perez

CONCEPTION / RÉALISATION:
Agence Newton

PHOTOS:
Médoc Estuaire.

IMPRESSION:
France 12/09

Ce journal est réalisé sur papier certifié PEFC (produit dans une logique de gestion durable des forêts).

DÉPOT LEGAL:
4^e Trimestre 2009



Médoc Estuaire

Communauté de Communes

Terres d'envies

Siège Social: 33460 MARGAUX

Administration: 33460 ARSAC - Tél.: 05 57 88 08 08 - fax: 05 57 88 90 64
Territoire Enfance et jeunesse Économie Aménagement Environnement

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Directeur Général des Services **Jean-Marc PERIER**
Directrice Générale Adjointe des Services **Auriane LABATUT**

FINANCES / RESSOURCES HUMAINES

Sylvie TROSSEVIN
Marie Christine LASSOUREILLE

ACCUEIL

Karine TREMBLIER

PETITE ENFANCE

Directrice / Coordinatrice **Bernadette BRUNON**
Animatrice RAM **Christine LALLEMENT**

STRUCTURE MULTI ACCUEIL «A PETITS PAS»

Directrice **Sandra PATANCHON,**
Muriel STUTZMANN, Céline PIGNOL,
Florence CHEVALIER, Laetitia SEGUIN,
Lydia HUTZLI, Béatrice SIMONNET,
Corinne LAPEGUE, Nathalie BARGET,
Céline BEAUFORT

Cuisinier **Richard RAVET**

STRUCTURE MULTI ACCUEIL «LES PETITS BOUCHONS»

Directrice **Nathalie GUEGUEN**
Emilie RENARD, Pascale COMIN, Aurore VERROY,
Danielle RENAUD, Carole ROUSSEAU, Nathalie
CANETTI, Jessica BISENSANG

Responsable accueil occasionnel **Danièle JANOT**

ENVIRONNEMENT

Chargée de Mission **Amandine DEGUEIL**
Ambassadeur de tri **Brice BERTON-BOITEL**

JEUNESSE

Responsable **Martine BLANC**

DIRECTEURS A.L.S.H.

Arsac **Mohamed TAJDIRT**
Cussac-Fort-Médoc **Juanita CARBONNEL**
Ludon-Médoc **Céline BOIDRON**
Le Pian-Médoc **Yannick FEILLARD**
Macau **Françoise GROLLET**
Soussans **Carole DA-CUNHA**

TOURISME

Chargée de mission **Anne-Valérie MARTIN**

POLICE

Chef de service **Laurent LAPEGUE**
Joëlle CLAVERIE, Chantal AUGEREAU,
Mickaël MERCERON, Jean-Jacques FAUCHE,
Sandy LOPEZ, Cyrille MASSIAS, Daisy RINCON